



AVIS DE PUBLICATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-07

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Madame Mélanie Boilard, directrice-générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun :

QUE le conseil adoptera, lors de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025, le Règlement numéro 2025-07 relatif aux modalités de versements des droits de mutations.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance du Règlement numéro 2025-07 au bureau de la municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, aux heures normales de bureau ;

DONNÉ À NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN ce 26^e jour de novembre 2025

Mélanie Boilard
Directrice-générale et greffière-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée, **MÉLANIE BOILARD**, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché conformément à la Loi en affichant entre 9h et 17h le 26^e jour de novembre 2025 et mis sur le site internet à pareil date.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 26^e jour de novembre 2025

Mélanie Boilard
Directrice générale et greffière-trésorière